



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.com@coe.int

Ref. CG-PR015(2012)

Le Congrès effectue une visite de suivi de la démocratie locale et régionale en Espagne

Strasbourg, 04.06.2012 - Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe se rendra en Espagne du 5 au 8 juin 2012 pour effectuer le suivi des engagements tirés de la Charte européenne de l'autonomie locale que l'Espagne a ratifiée en 1988.

Les rapporteurs (Marc COOLS, Chambre des Pouvoirs Locaux, Belgique, GILD et Leen VERBEEK, Chambre des Régions, Pays-Bas, SOC) rencontreront les autorités espagnoles au niveau national, régional et local pour discuter de l'évolution de la démocratie locale et régionale en Espagne depuis la dernière recommandation du Congrès en date de 2002. La délégation se rendra dans les Communautés autonomes de Madrid, d'Andalousie et de Castilla La Mancha.

Outre les représentants de la Fédération des municipalités et des provinces, et les membres de la délégation espagnole auprès du Congrès, les rapporteurs devraient rencontrer des représentants du Ministre des Finances et de l'Administration Publique, de la ville de Madrid, et de la Communauté de Madrid. Des réunions sont aussi prévues avec les présidents de la Cour nationale d'audit et de la Chambre Régionale des comptes de la Communauté autonome de Madrid et d'Andalousie, le président de la Cour constitutionnelle, ainsi que des représentants du Sénat et de la Chambre des députés. La délégation se rendra à Seville où elle rencontrera notamment le maire adjoint de la ville et les représentants de la communauté autonome d'Andalousie. Enfin, les rapporteurs devraient également rencontrer la présidente de la Communauté autonome de Castilla La Mancha.

Un projet de recommandation sera ensuite soumis pour approbation à la Commission de Suivi¹ puis pour adoption à l'une des Sessions du Congrès de 2013.

¹ *Commission pour le respect des obligations et engagements pris par les États signataires de la Charte européenne de l'autonomie locale, dite "Commission de suivi".*

[Plus d'informations sur la Charte européenne de l'autonomie locale](#)

Contact sur place:

Stéphanie POIREL

Secrétaire de la Commission du suivi du Congrès

Mobile: + 33 6 50 39 29 01

E-mail: stephanie.poirel@coe.int

Suivez-nous: 

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)

¹ Commission pour le respect des obligations et engagements pris par les États signataires de la Charte européenne de l'autonomie locale, dite "Commission de suivi".